

Le vendredi 05 juin 2026 à 18 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Bernard LACOUR.

Représentés : Sylvie JUILLARD représentée par Bernard LACOUR, Armel CHAULET représenté par Daniel HAUTIER

Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Délibération : adoptée

Monsieur le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 Avril 2026.

- Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Avril 2026.

Délibération : adoptée

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des

électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-543 du 27 mai 2026 fixant, pour chaque commune du Cantal, le mode de scrutin et le nombre des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants à élire ou à désigner au sein du collège électoral pour l'élection des sénateurs ;

Vu la liste « Ensemble pour vous » déposée par les conseillers municipaux dans les délais impartis ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune sera le suivant : 4 délégués et 6 suppléants.

Sans qu'il n'y ait eu de débat, conformément au Code électoral. Après un vote ayant donné les résultats suivants : 12 voix pour la liste présentée, 3 blancs.

Résultats du scrutin

Ensemble pour vous : 4 délégués et 6 suppléants

LACOUR Bernard, PRADEL Martine, HAUTIER Daniel, JUILLARD Sylvie,
CHAULET Armel, JUILLARD Marie-Chantal, GELLÉ Jean-Claude, VAN MELLE Arlette, TRAINS Serge, BON Dominique

Délibération : adoptée

Lancement procédure Voirie 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le dossier du programme de voirie 2026 concernant l'aménagement des voies communales.

Le programme concerne une partie des voiries communales suivantes :

VC Auzanges, Cour Nord Ecole primaire, Salle Polyvalente, VC La Fournaire, VC La Malboudie, VC Lasfayre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1°) ADOPTE le projet d'aménagement des voies communales ci-dessus désignées.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence et à procéder à la consultation des entreprises suivant la procédure adaptée (art 28 du code des marchés).

Délibération : adoptée

Subvention exceptionnelle 2026 Comité des Fêtes de Champs

L'association "Le Comité des Fêtes de Champs" sollicite une aide exceptionnelle leur permettant d'acquérir du matériel pour leurs différentes animations.

Date de transmission de l'acte: 08/09/2026
Date de réception de l'AR: 08/09/2026
05-150384-DE-2026-00015-DE
A G E N D A

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte (à l'exception d'Armel CHAULET, membre du bureau de l'association, qui ne prend pas part au vote) :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 700 €.

Délibération : adoptée

Subvention exceptionnelle 2026 Comité des Fêtes d'Embort

L'association "Le Comité des Fêtes d'Embort" sollicite une aide exceptionnelle leur permettant de participer au lettrage effectué sur la salle des fêtes d'Embort.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte (à l'exception de Jean Claude GELLÉ, membre du bureau de l'association, qui ne prend pas part au vote) :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 520 €.

Délibération : adoptée

Subvention 2026 Association Entre Autres

L'association "Entre Autres" organise depuis de nombreuses années le Carrefour du Blues avec 2 éditions dans l'année (à Saignes et à Champs).

L'association sollicite une aide de 2 000 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 1 500 €.

Délibération : adoptée

Subvention 2026 Amicale des Sapeurs-Pompiers

L'association "Amicale des Sapeurs-Pompiers" sollicite une subvention pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 1 200 €.

Délibération : adoptée

Subvention 2026 ADMR de Saignes

L'association "ADMR de Saignes" sollicite une subvention pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 300 €.

Délibération : adoptée

Convention stérilisation chats errants

Monsieur le Maire informe l'assemblée des problèmes de chats errants sur la commune qui ont été signalés par de nombreux administrés. Aussi, il serait souhaitable de poursuivre la campagne débutée en 2025 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages

Pour ce faire, il est possible de conventionner à nouveau avec la fondation 30 millions d'amis qui prendrait en charge 50 % des frais de stérilisation et d'identification.

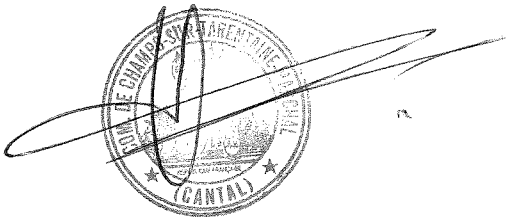
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de signer la convention avec la Fondation 30 millions d'amis pour une campagne de stérilisation et de d'identification.
- FIXE le nombre de chats pour cette campagne au nombre de 15 (soit 1 650.00 € pris en charge pour moitié par la fondation.)

Délibération : adoptée

La séance est levée à 19h23.

Bernard LACOUR
Président de séance



Thierry FONTY
Secrétaire de séance